

Travaux de la Chambre

Messieurs

Joyal	MacFarlane	Raines
Kaplan	Maine	Roberts
Lajoie	McIsaac	Robinson
Lalonde	McRae	Rompkey
Lamontagne	Milne	Roy
Landers	Munro	(Laval)
Lang	(Hamilton-Est)	Saltsman
Langlois	Nicholson (M ^{lle})	Sauvé (M ^{me})
Lapointe	O'Connell	Savard
Lee	Ouellet	Sharp
Lefebvre	Parent	Smith
Lessard	Pearsall	(Saint-Jean)
Loiselle	Penner	Tessier
(Chambly)	Philbrook	Trudeau
Lumley	Portelance	Trudel
MacDonald	Poulin	Watson
(Cardigan)	Railton	Young—(86)

● (2330)

M. l'Orateur: Je déclare donc les motions n^{os} 33 et 34 rejetées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pensais qu'un vote devait avoir lieu sur la motion n^o 35.

M. Paproski: Son sort a été réglé sur division cet après-midi.

M. l'Orateur: Nos registres indiquent que la motion n^o 35 a été rejetée sur division.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est exact.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers et la loi sur les prisons et les maisons de correction, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Baker (Grenville-Carleton): A la prochaine séance de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il est au courant des travaux prévus pour demain, et s'il a autre chose à ajouter, nous l'écouterons volontiers.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, nous comptons aborder demain le bill C-17, concernant Air Canada, qui est à l'étape du rapport. Nous croyons que l'étude de cette mesure ne

[M. l'Orateur.]

devrait pas être longue. Deux autres choses figurent au programme de demain. La troisième lecture du bill C-51 et la troisième lecture du bill C-27. L'ordre de présentation de ces deux mesures pourra être discuté à nouveau mais je m'attends qu'après en avoir terminé avec le bill C-17 nous passions à la troisième lecture du bill C-51.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA PRÉSUMÉE INÉGALITÉ DE
TRAITEMENT ENTRE MILITAIRES ET CIVILS AUX POSTES DE
DOUANE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir au sujet de la question que j'ai posée l'autre jour au ministre de la Défense nationale (M. Danson) et au ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin) à propos de la politique des forces armées relativement au passage à la douane d'employés de la Défense nationale et à propos de la question de savoir si ces employés doivent faire une déclaration s'ils n'ont pas acheté pour plus de \$50 de marchandises à l'étranger. Les Canadiens en général n'ont pas besoin de faire de déclaration ou s'ils le font, ils le font oralement sans remplir de formule. Or, le personnel du commandement maritime lui doit remplir une formule. Ayant examiné les documents, je crois pouvoir dire que quelqu'un au ministère a mal interprété la politique du ministère et obligé le personnel du commandement maritime à remplir la formule, tandis que les autres militaires sont traités comme des civils à la frontière.

Je suis un peu ennuyé parce que j'ai probablement égaré le document que j'avais à ce sujet. Je l'ai cherché dans mon bureau et ici à la Chambre. Je suis incapable de le retrouver. De toute façon, le commandement des opérations maritimes a publié une directive indiquant que ces formules devaient être remplies, mais le reste du personnel de la Défense nationale n'est pas obligé de les remplir. Je pense qu'il y a là un malentendu. Quand j'ai posé la question l'autre jour, le ministre du Revenu national et le ministre de la Défense nationale pensaient que la situation était claire, mais quand j'ai montré les documents au ministre de la Défense nationale, il m'a dit que dans une partie du ministère de la Défense nationale on avait probablement commis une erreur et que la situation serait rectifiée. J'ai probablement parlé déjà plus longtemps que je n'avais l'intention de le faire. Je pense que le secrétaire parlementaire pourra mettre les choses au point et je remercie la Chambre de son indulgence.